

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 4 octobre 2022 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, **mardi 18 octobre 2022 à 19h00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est/Sont absent/s :

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

- \*Réouverture de la séance
- 14- Appui complexe multisport St-Martin
- 15- Nouvelle grille tarifaire camp de jour
- 16- Achat de cadeaux de Noël pour les enfants de St-Honoré
- 17- Besoin en formation pour service incendie
- 18- Recommandation paiement 2 abri abrasif
- 19- Suivi avancement des travaux PRABAM
- 20- Contrat directeur général
- 21- Période de Questions
- 22- Fermeture de la séance

**❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte .

**14- APPUI COMPLEXE MULTISPORT ST-MARTIN**

**2022-10-275**

**Considérant** que le conseil municipal de St-Honoré désire réaliser une étude préliminaire pour la construction d'un complexe multisport en vue d'offrir à plusieurs clientèles du sud de la Beauce une infrastructure intérieure qui permettra de valoriser l'activité physique, à l'année ;

**Considérant** que parmi les clientèles touchées par ce projet, l'on retrouve :

- les jeunes du primaire et du secondaire du secteur scolaire Bélanger (1641 élèves) ;
- les citoyens de 11 municipalités ;
- les ligues sportives de la région ;
- les entreprises du sud de la Beauce incluant les nouveaux arrivants qui sont des adeptes du soccer ;

**Considérant** qu'un tel projet aurait des impacts positifs sur notre région incluant les citoyens de nos municipalités ;

**Considérant** que le conseil municipal de St-Martin souhaite déposer une demande financière à la MRC de Beauce-Sartigan pour un montant de 72 000\$ dans le cadre de la politique de développement du territoire 2020-2025 volet régional ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil municipal soutienne la demande d'aide financière de la Municipalité de Saint-Martin pour réaliser l'étude préliminaire pour la construction d'un complexe de multisport .

#### **15- NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE CAMP DE JOUR**

**2022-10-276**

**Considérant** l'augmentation du coût des éléments nécessaires au camp de jour (salaires, activités, achats divers) ;

**Considérant** que la responsable des sports, loisirs et culture a présenté une nouvelle grille tarifaire en hausse de 7% ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à appliquer la nouvelle grille tarifaire du camp de jour pour la saison 2023 ;

#### **16- ACHAT DE CADEAUX DE NOEL POUR LES ENFANTS DE ST-HONORÉ**

**2022-10-277**

**Considérant** que la municipalité désire offrir un cadeau de Noël aux enfants de la localité ;

**Considérant** que chaque enfant inscrit doit résider à St-Honoré et avoir entre 0 à 12 ans ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la municipalité désire offrir un cadeau de Noël aux enfants de la localité ;

**Que** chaque enfant inscrit doit résider à St-Honoré et avoir entre 0 à 12 ans ;

## **17- BESOIN EN FORMATION POUR SERVICE INCENDIE**

**2022-10-278**

**Considérant que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**Considérant que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

**Considérant qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

**Considérant que** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

**Considérant que** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

**Considérant que** la municipalité de Saint-Honoré-De-Shenley désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

**Considérant que** la municipalité de Saint-Honoré-De-Shenley prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I, de 2 pompiers pour le programme opérateur de pompes en plus de 2 pompiers pour le programme d'officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

**Considérant que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Beauce-Sartigan en conformité avec l'article 6 du Programme .

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et appuyé à l'unanimité des conseillers présents et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Beauce-Sartigan .

#### **18- RECOMMANDATION PAIEMENT 2 ABRI ABRASIF**

**2022-10-279** **Considérant** que les travaux de l'abri abrasif se poursuivent par l'entrepreneur Les Constructions GBM Inc. ;

**Considérant** que l'ingénieur de la firme WSP, monsieur Olivier Bourque, recommande, après analyse, d'effectuer le 2<sup>e</sup> paiement ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le 2<sup>e</sup> paiement soit versé à Les Constructions GBM Inc. ;

#### **19- SUIVI AVANCEMENT DES TRAVAUX PRABAM**

**2022-10-280** **Considérant** que la municipalité doit faire une reddition de compte pour la subvention PRABAM;

**Considérant** que le directeur général a présenté un suivi d'avancement des travaux au conseil;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil est en accord avec le rapport d'avancement des travaux en lien avec le programme PRABAM;

**Que** le conseil entérine ce rapport.

#### **20- CONTRAT DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**2022-10-281** **Considérant** que la municipalité désire offrir un nouveau contrat de travail pour le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pier-Olivier Busque;

**Considérant** que ledit contrat sera en vigueur à partir du 1er janvier 2023;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte le contrat de travail pour monsieur Pier-Olivier Busque;

**Que** le maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité ce contrat de travail.

## 21- PÉRIODE DE QUESTIONS

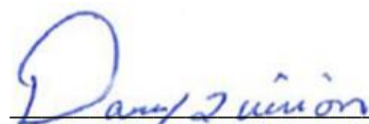
Aucune question n'a été posée

## 22- FERMETURE DE LA SÉANCE

**2022-10-282**

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 20h45.



---

Dany Quirion, maire



---

Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier